

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-95

COMMANDE PUBLIQUE

- Travaux d'entretien de voiries - Années 2023 à 2027

- Marchés à procédure adaptée passés avec EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, CEGELEC RESEAUX CENTRE EST et SADE CGTH SA

Afin de procéder aux travaux d'entretien des voiries pour les années 2023 à 2027, une consultation pour passer un accord cadre à bons de commande a été lancée sous forme de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette consultation comporte une tranche et est décomposée en 3 lots :

- Lot 1 : Génie Civil
- Lot 2 : Réseaux secs
- Lot 3 : Réseaux humides

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 juin 2023 au B.O.A.M.P. et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Roanne. Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 12 juillet 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 11 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 6 candidats ont déposé un pli dans les délais :

- 1 - LMTP - 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS
- 2 - EUROVIA DALA - 42153 RIORGES
- 3 - SADE CGTH SA - 42840 MONTAGNY
- 4 - CEGELEC RESEAUX CENTRE EST SA - 42300 ROANNE
- 5 - COLAS FRANCE - 42000 SAINT ETIENNE
- 6 - EIFFAGE ROUTE CENTRE EST - 42120 PERREUX

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 13 juillet 2023.

Les offres ont été analysées, pour tous les lots, en fonction des critères de jugement suivants :

- Prix des travaux : 60 %
- Valeur technique des travaux : 30 %
- Prise en compte du développement durable : 10, %

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant maximum annuel de 500 000 € H.T. ;

Lot 2 : CEGELEC RESEAUX CENTRE EST pour un montant maximum annuel de 500 000 € H.T. ;

Lot 3 : SADE CGTH SA pour un montant maximum annuel de 300 000 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 24 AOUT 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

